

**Demande de crédit de construction de
CHF 220 000,00
pour un écopoint avec containers enterrés
au chemin du Taulard**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif la construction d'un écopoint avec containers enterrés au chemin du Taulard en remplacement de l'écopoint aérien existant.

2. Préambule

Dans le cadre du développement du réseau communal d'écopoints tel que validé par le Conseil communal, la Municipalité poursuit ses efforts pour renforcer les infrastructures de tri et de collecte sélective des déchets sur le territoire. À cet effet, elle propose l'installation d'un nouvel écopoint au chemin du Taulard, en dehors de tout autre projet d'urbanisation.

3. Détails des travaux

Enquête publique

La procédure d'enquête publique se fera parallèlement à la procédure de demande de crédit.

Aspect foncier

La parcelle 287 est la propriété de AXA Leben AG. La Municipalité a négocié une servitude d'usage pour la partie de l'écopoint et la déviation du passage piéton, se situant sur cette dernière.

Les travaux projetés comprennent :

- La réalisation des fouilles nécessaires à l'installation des containers enterrés ;
- Dans la mesure du possible, les déviations de réseaux souterrains seront évitées afin de maîtriser les coûts. Toutefois, la position exacte de ces réseaux ne pourra être confirmée qu'à la suite de sondages préalables. Le projet pourra donc faire l'objet de légers ajustements en fonction des contraintes rencontrées sur le terrain ;

- La pose des containers préfabriqués enterrés ;
- La déviation du cheminement piétonnier ;
- Le remblaiement, les finitions de surface et l'aménagement extérieur de l'écopoint ;

L'écopoint du chemin du Taulard sera équipé de cinq containers enterrés, répartis comme suit :

- 2 containers incinérables
- 2 containers papier
- 1 container verre

En complément, trois containers aériens seront installés avec habillage :

- 2 containers PET
- 1 container alu

Capacité de l'écopoint :

	<u>Futur :</u>	<u>Actuel :</u>
- Incinérables	13,0 m ³	2,3 m ³
- Papier	13,0 m ³	3,1 m ³
- Verre	4,5 m ³	3,1 m ³

4. Aspects financiers

Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

Rubrique	Élément	Total en CHF
100	Travaux préparatoires	9 000,00
101	Étude préliminaire et mise à l'enquête	8 000,00
102	Constat avant travaux	1 000,00
200	Travaux de génie civil	72 300,00
201	Fouille, remise en état et aménagements	72 300,00
300	Autres travaux	20 000,00
301	Intervention des services industriels	20 000,00
400	Écopoint	71 500,00
401	Fourniture des containers enterrés y.c. livraison	50 000,00
402	Jardinières urbaines	12 500,00
403	Containers aériens et caches	9 000,00
800	Frais secondaires	11 500,00
801	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication	3 000,00
802	Honoraires – Géomètre / Notaire	4 500,00
803	Marquage et signalisation	4 000,00
	Total brut	184 300,00

Divers et imprévus (10 %)	18 430,00
Total HT	202 730,00
TVA 8,1 %	16 421,10
Total net arrondi	220 000,00

Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

Cette dépense sera amortie sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux.

Financement

Cette dépense figure dans le plan des investissements 2026 réaménagement des écopoints existants pour un montant de CHF 900 000.00 TTC.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Procédure d'adjudication

Les travaux de génie civil ont été intégrés à l'offre Covatannaz et seront attribués sur la base des marchés publics.

5. Planification provisoire

La réalisation des travaux sera intégrée à la planification des travaux de la Covatannaz.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 100/2026 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2026;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 100/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 220 000,00 TTC pour la construction d'un écopoint avec containers enterrés au chemin du Taulard ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

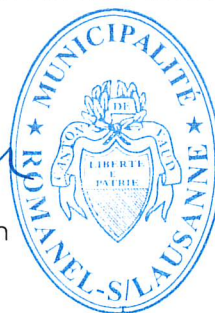


Claudia Perrin

Le Secrétaire :



Nicolas Ray

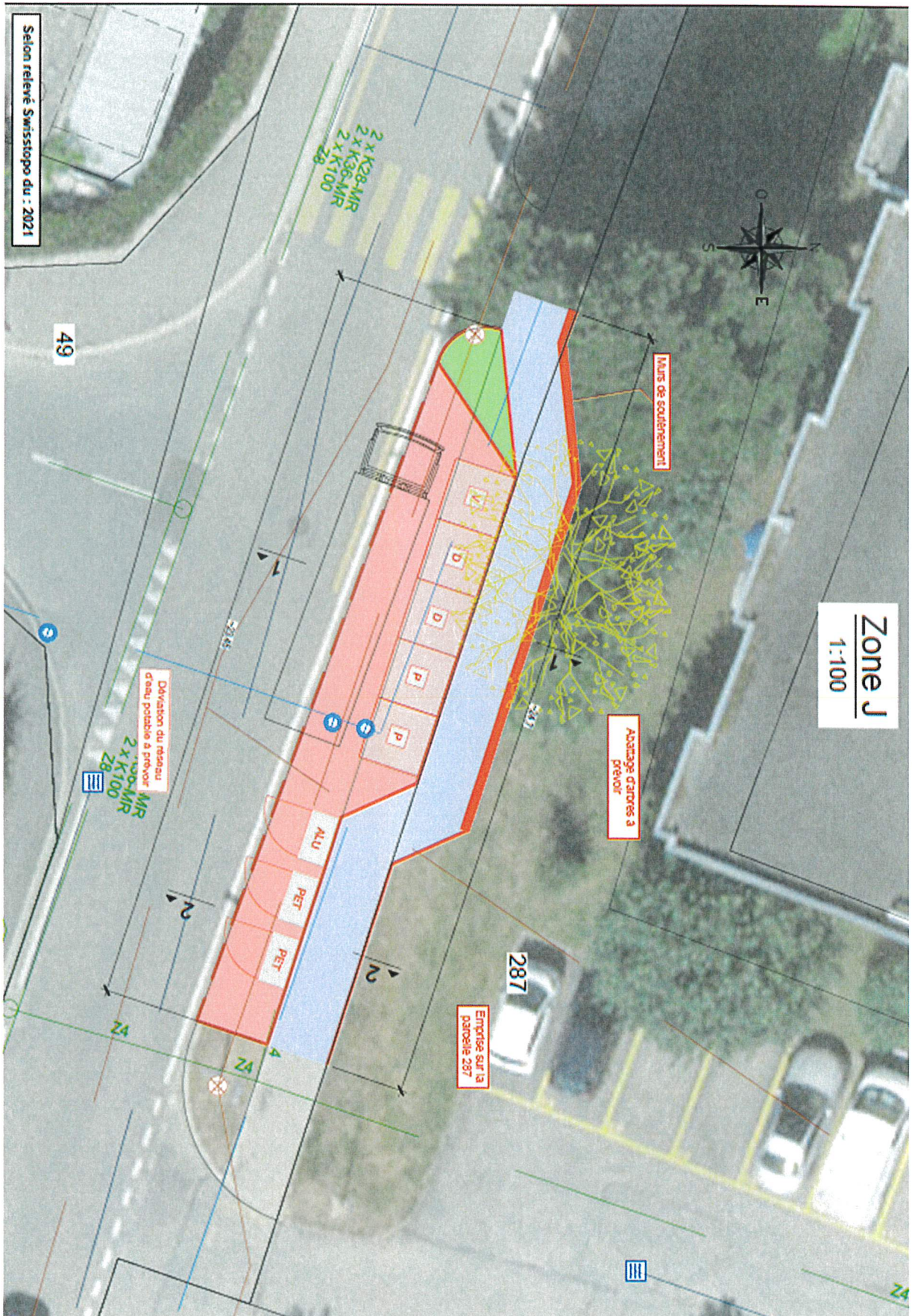


Romanel-sur-Lausanne, le 16 février 2026.

Délégué municipal : M. Blaise Jaunin, Municipal

Annexes : - Plan général de ramassage des déchets
- Plan de situation





COMMUNE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE



PLAN DES ECO-POINTS

Romanel-sur-Lausanne, le 27 Janvier 2026

SITUATION

Echelle 1:2000

bureau technique
chemin du Village 24
1032 Romanel-sur-Lausanne

tél: 021 641 28 16
e-mail: bt@romanel-sur-lausanne.ch

